

Principe de défiscalisation.

Particulier

Vous pouvez déduire 66 % de votre don sur votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre imposition.

Par exemple : vous payez 2000 € d'impôts.

Vous pouvez déduire jusqu'à 400 € sur vos dons (2000 € X 20%)

Vous pouvez donc faire un don de 600 € au club et vous déduirez 396 € d'impôt.

Votre don vous coûte en réalité 204 €

Entreprise

Vous pouvez déduire 60 % de votre don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.

Par exemple : votre entreprise réalise un CA de 200 000 €

Vous pouvez déduire jusqu'à 1000 € sur vos dons (200 000 € X 0,5%)

Vous pouvez donc faire un don de 1 650 € au club et vous déduirez 990 € sur votre IS.

Votre don vous coûte en réalité 660 €

Encore un grand merci au nom de tous les jeunes riders du club pour votre soutien.